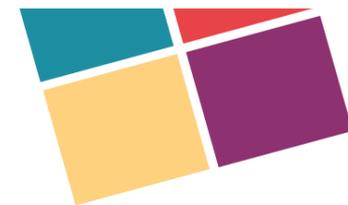


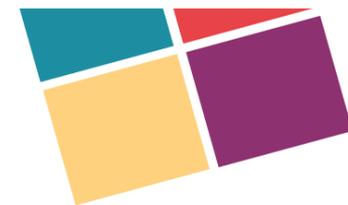
Remise du rapport issu de la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance

Marie-Paule Martin-Blachais



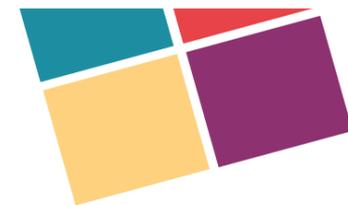
Le contexte

- ❖ la feuille de route 2015-2017
- ❖ la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant
- ❖ l'audition 2016 de la France par le Comité des droits de l'enfant
- ❖ la lettre de mission du 20 juin 2016



Les attendus de la démarche de consensus

- ❖ Prendre en compte les besoins universels comme nécessaires au bon développement de l'enfant (dont ceux en placement)
- ❖ Appréhender la satisfaction des besoins dans une approche écosystémique
- ❖ Appréhender les facteurs de compromission du développement de l'enfant requérant une intervention en protection de l'enfance
- ❖ Appréhender les modalités de réponse pour satisfaire besoins fondamentaux universels/spécifiques durant le parcours de prise en charge
- ❖ Faire des propositions relatives à la formation des professionnels et à leur cadre d'intervention

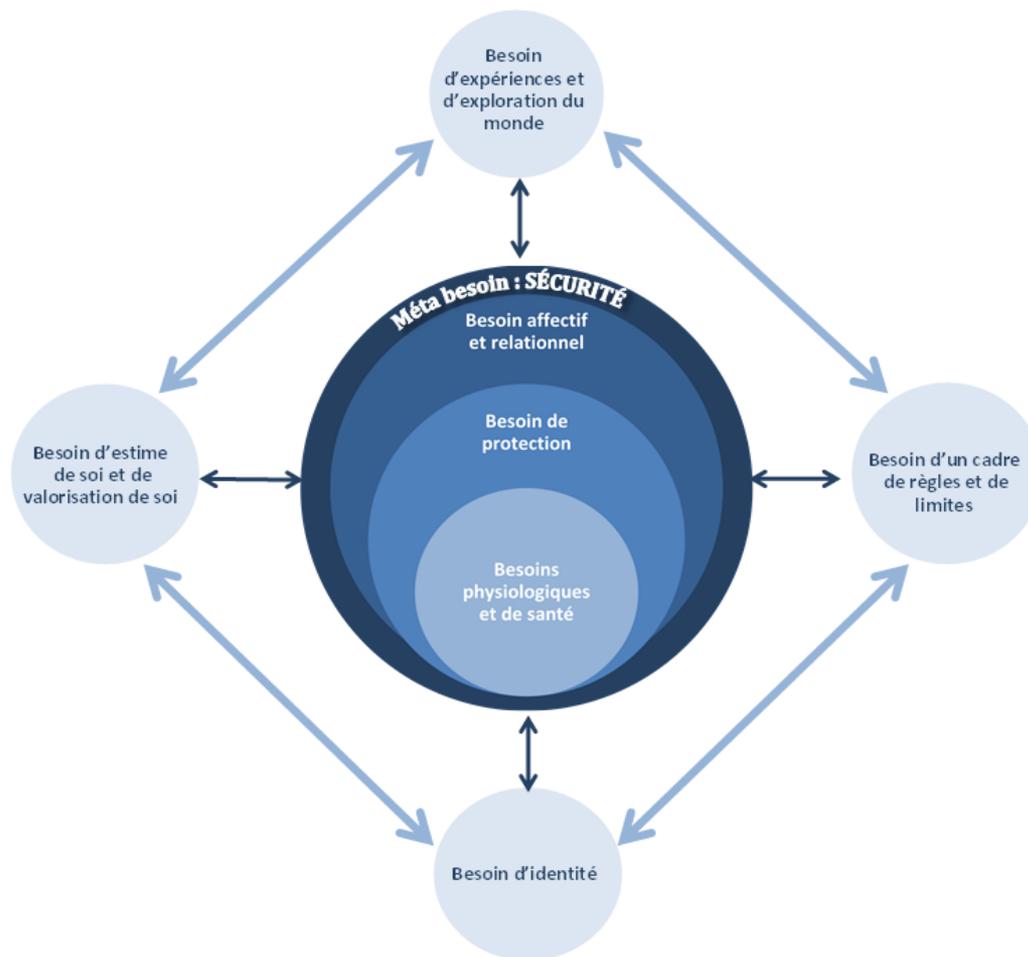


La méthodologie

- ❖ Une bibliographie de l'observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE)
- ❖ Un comité d'experts de 15 membres réunis à 4 reprises
- ❖ Trois jours d'audition (7-8-9 novembre 2016) et plusieurs entretiens conduits soit plus de 50 personnes entendues (personnalités qualifiées nationales et internationales associations professionnelles, institutionnels)
- ❖ Une dizaine de contributions complémentaires écrites versées aux travaux
- ❖ Une journée de débat public le 19 janvier 2017 soit 250 participants



La carte des besoins fondamentaux universels de l'enfant

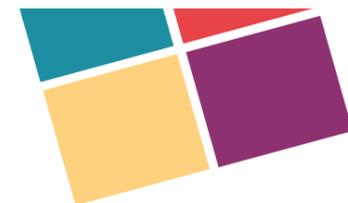


Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance



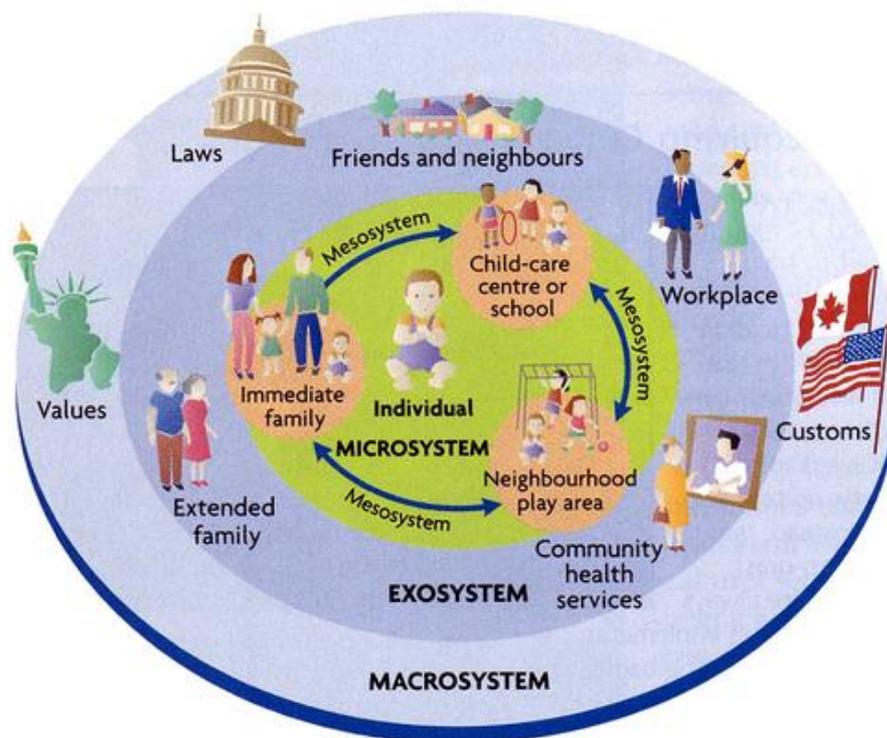
10 principes pour un cadre de suppléance structurant

- ❖ Accompagner la rupture et le placement
- ❖ Favoriser l'accès à une nouvelle figure d'attachement
- ❖ Garantir la stabilité de la sécurité affective dans la continuité
- ❖ Donner sens au placement
- ❖ Inscrire l'enfant dans sa lignée et dans une temporalité narrative dans le présent et l'avenir
- ❖ Privilégier la temporalité développementale de l'enfant
- ❖ Garantir une prise en charge multidimensionnelle des besoins
- ❖ Garantir une cohérence du parcours
- ❖ Assurer le suivi du statut juridique au regard de son intérêt
- ❖ Garantir les modalités de relation avec la constellation familiale



Un cadre de référence national centré sur les besoins de l'enfant

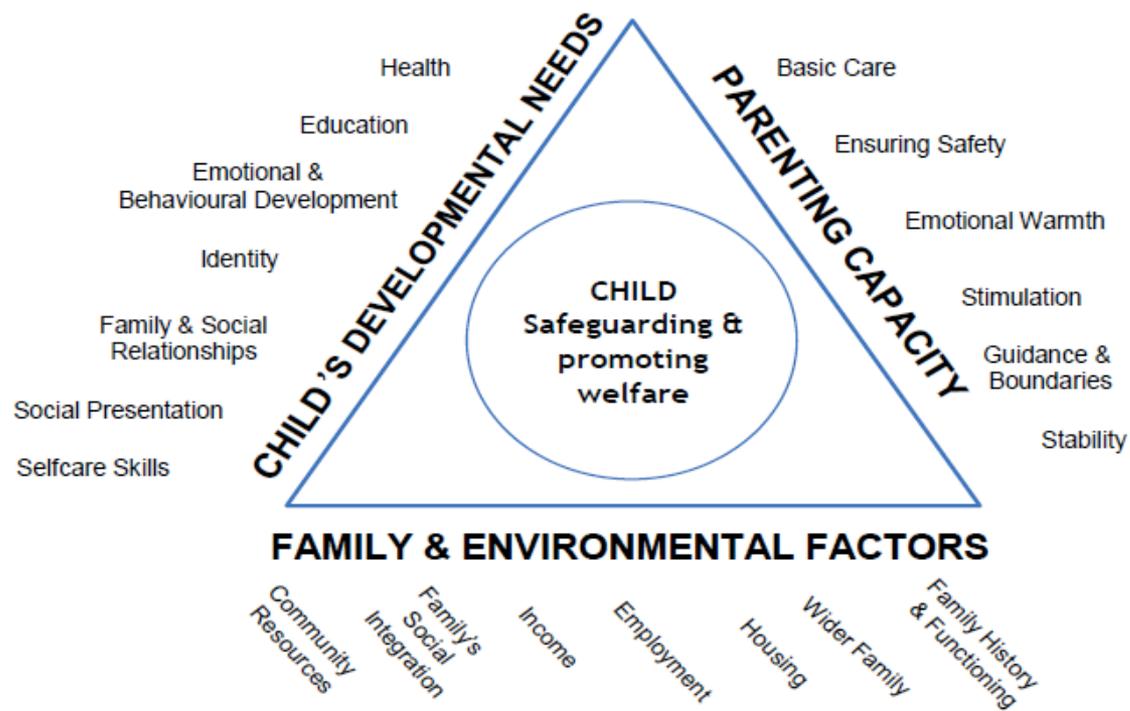
- ❖ Une référence théorique : l'approche écosystémique



Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance



Un référentiel de cadre d'analyse évaluative en 3 dimensions



Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance



7 recommandations/38 propositions

- ❖ **R 1:** Améliorer les connaissances
- ❖ **R 2:** Systématiser l'application de la primauté de l'intérêt de l'enfant dans les procédures
- ❖ **R3:** Intégrer le besoin de sécurité comme meta-besoin
- ❖ **R4:** Renforcer les actions dans les contextes de vulnérabilité
- ❖ **R5:** Garantir la prise en charge des besoins fondamentaux en protection de l'enfance
- ❖ **R6 :** Elaborer et mettre en place le cadre de référence national
- ❖ **R7 :** Garantir une culture commune partagée par la formation